



Le CBL vous invite à la 6^{ème} édition de son tournoi de simples et de doubles

Samedi 31 octobre 2026 : simple H, simple D, double mixte

(1 seul tableau autorisé par joueur/joueuse)

Dimanche 01 novembre 2026 : double H et double D

- Le juge-arbitre du tournoi sera Nicolas PETIT.
- Tournoi autorisé sous le n°
- Le logiciel utilisé est BADNET
- Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés FFBAD des clubs affiliés à la fédération française, catégories d'âge **Minime à Vétéran**.
- Tableaux SH SD DH DD DMX - Séries : NC, P, D et R.
- Les classements utilisés pour la répartition dans les tableaux seront pris au 23 octobre 2026
- L'inscription dans une série sera déterminée par les organisateurs le jour du TAS, en fonction du classement CPPH pour les simples, et de la moyenne de la paire pour les doubles.
- Les tableaux se dérouleront en poules de 3 ou 4 joueurs ou paires avec deux sortants par poules, puis élimination directe pour les phases finales, ou en poule unique de 4 à 6 joueurs ou paires.
- Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Les finales seront arbitrées ou scorées dans la mesure du possible
- Volants du tournoi RSL-DTL81 et YONEX Mavis 2000, homologués FFBAD
- Un stand de restaurations sera mis en place ; boissons, salades, sandwichs, pâtisseries, et autres friandises seront en vente.
- Sous réserve d'indisponibilité, un stand de notre partenaire Larde sport sera présent.
- La remise des lots est prévue chaque jour après le déroulement des finales.

L'Inscription

Le montant de l'inscription est de 14€ pour 1 tableau et de 20€ pour 2 tableaux par personne (dont 2€ reversés à la FFBAD).

Les inscriptions se feront via Badnet. Ne seront validées que les inscriptions dont le paiement a été effectué sur badnet.

- date limite d'inscription : vendredi **23/10 à minuit**
- date du tirage au sort : **24 octobre 2026**
- Les convocations seront envoyées par mail aux correspondants et joueurs désignés sur BADNET au plus tard le mercredi 28 octobre 2026 ou consultables sur BADNET.
- Pour tous renseignements : brunoparain@free.fr (en priorité) ou 06 95 19 48 38

La salle

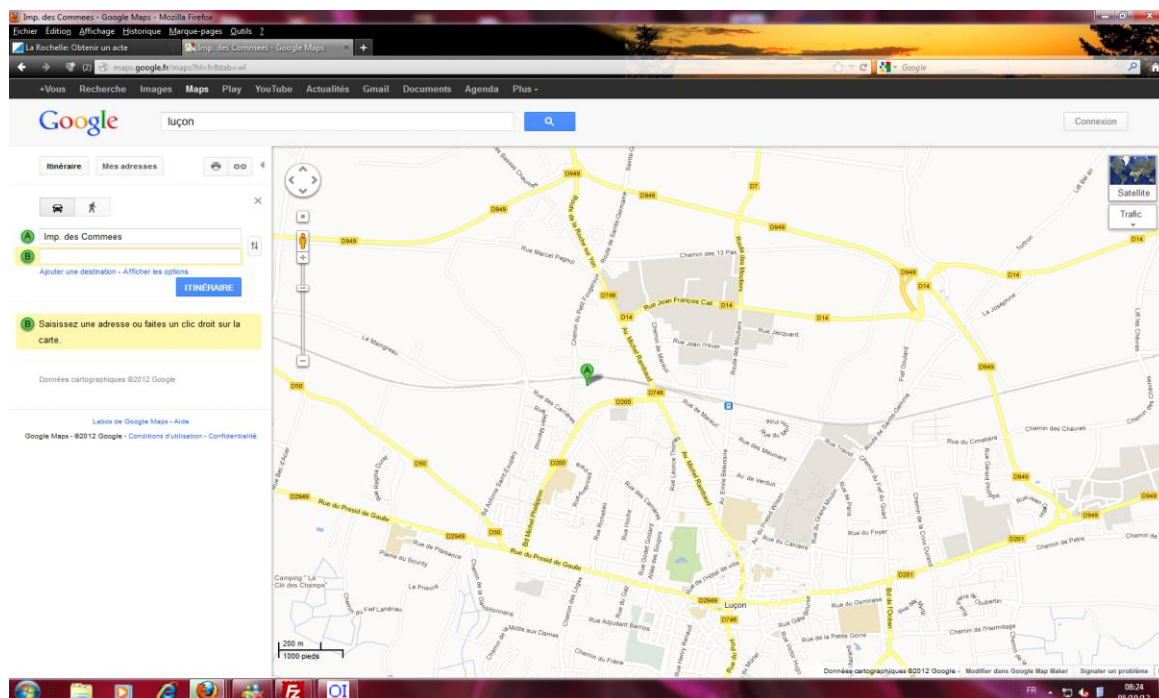
Gymnase des Commées - 7 Terrains - Parking -

7 boulevard Michel Phelippon 85400 Luçon - face au SUPER U



Notre partenaire sera présent pour vos réparations de cordages et achats d'articles de badminton

Plan d'accès



Règlement du Tournoi

En cas de directives nationales et locales liées à des recommandations sanitaires, les dispositions du présent règlement sont susceptibles d'être modifiées pour répondre aux règles sanitaires et vous accueillir dans les meilleures conditions

- Le tournoi est autorisé sous le n° par la ligue des Pays de la Loire
- Le tournoi se déroulera selon les règles de la BWF et FFBAD en vigueur au moment du tournoi complété par le présent règlement particulier.
- Le juge-arbitre du tournoi est Nicolas PETIT. Les décisions du juge-arbitre sont sans appel. Le GEO du tournoi est Bruno PARAIN
- Tout joueur participant au tournoi doit être licencié FFBAD et être dans les catégories d'âge Minimale à Vétéran. Il sera fait une vérification des éventuelles sanctions en cours.
- Les joueurs mineurs devront être accompagnés d'un responsable légal majeur durant toute la durée de la compétition. Ce dernier devra se faire connaître auprès du JA à son arrivée. Le comité d'organisation, le club ou son représentant ne pourront être tenus pour responsables des conséquences de l'absence d'un responsable légal majeur accompagnant le joueur mineur. Le club se réserve le droit d'engager des poursuites, en cas de violation de cet article.
- Les tableaux autorisés sont les suivants : NC, P, D et R dans les catégories SH SD DH DD DMX. Un joueur (ou joueuse) pourra s'inscrire en simple ou en mixte le samedi, et en double le dimanche.
L'inscription dans une série sera déterminée par les organisateurs lors du tirage au sort en fonction du classement du (des) joueur(s).
Les têtes de série seront désignées et réparties selon la moyenne des cotes calculées au 23 octobre 2026, et le TAS sera effectué le 24 octobre 2026. Les convocations seront envoyées via Badnet au plus tard le mercredi 28 octobre. En cas de non réception de la convocation, contacter le GEO par mail (brunoparain@free.fr) ou téléphone 0695194838
- Les organisateurs se réservent le droit de regrouper les catégories prévues sur le règlement en fonction des inscriptions, en accord avec le juge-arbitre.
- **Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de 1000 points supérieur à celui du moins bien classé (règle du +1000).** Le comité d'organisation se réserve le droit de ne pas retenir des joueurs afin de respecter l'article 3-2-1-5 du Règlement Général des Compétitions (RGC) relatif à la différence de niveau dans un même tableau.
Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 400, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 1400. Cas particulier : si le joueur le moins bien classé du tableau a plus de 1800 points, cette règle ne s'applique pas.
- Les tableaux se dérouleront en poules de 3 ou 4 joueurs (équipes) avec deux sortants par poules (poules de 4 privilégiées) puis élimination directe pour les phases finales, ou en poule unique de 4 à 6 joueurs ou équipes.
- Le nombre de joueurs par tableau sera limité. La priorité sera donnée, pour chaque catégorie, par l'ordre d'arrivée des inscriptions reçues complètes. **Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement. Pour les paires, le paiement du dernier(e) inscrit(e) sera pris en compte.**
- Les matches se dérouleront en auto-arbitrage. Toutefois, le comité d'organisation se réserve le droit de faire arbitrer certains matches, si des officiels techniques souhaitent officier pendant la compétition. Dans la mesure du possible, les finales pourront être arbitrées ou scorées. Les matches se joueront en 2 sets gagnants de **15 points**.
- L'échéancier est prévisionnel. Les joueurs seront convoqués 60 min avant le début de leurs premiers matchs. Les joueurs doivent se tenir au courant du retard ou de l'avance qu'il y aurait pendant la

compétition. Le joueur est le seul responsable s'il est en retard sur le terrain. Concernant les convocations du premier tour de matchs, les joueurs seront convoqués 30 min avant le début.

- Les volants sont à la charge des joueurs et doivent faire partie de la liste officielle des volants homologués par la FFBAD. En cas de litige, le volant officiel en plume est le volant RSL-DTL81 pour les joueurs classés D et au-delà et le volant plastique Yonex Mavis 2000, pour les NC et P.
- Dès l'annonce d'un match sur un terrain, les joueurs concernés disposeront de 3 minutes de préparation (test des volants, échauffements et changements de tenues). Le temps de repos entre 2 matches sera de 20 mn minimum.
- Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBAD est exigée. Tout joueur devra en outre avoir un comportement correct sur le terrain.
- Tout volant touchant une infrastructure du gymnase (câbles, paniers de basket, ...) sera compté « faute » en jeu, et pourra être remis une fois au service par set et par équipe.
- Tout joueur désireux de s'absenter, quelle que soit la situation et la durée de son absence, devra prévenir le juge-arbitre, sous peine d'être forfait volontaire à l'appel de son prochain match.
- En cas de forfait après le tirage au sort (24 octobre 2026) les droits d'engagements resteront acquis au club organisateur, sauf sur présentation d'un justificatif jugé comme recevable. (Certificat médical ou justificatif jugé recevable par le JA ou la ligue). Le joueur adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives par mail à la Ligue des Pays de Loire de Badminton à l'adresse mail : forfait@badminton-paysdelaloire.fr.

Sans justificatif, le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.

Conformément au RCG, tout forfait non signalé à l'organisateur ou au JA est considéré comme un forfait volontaire. (Article 2.17.2)

- L'utilisation de substance et tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions ou qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au Juge Arbitre avant son premier match.
- Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement afin de contribuer à la réussite de ce tournoi.